

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueille@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-067

■ Délibération

N° 2026-57

Séance du 07 avril 2026

**PLAN PASTORAL FIER-ARAVIS : DÉSIGNATION
D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE PILOTAGE**

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Saint-Martin-Bellevue sis 1 route des écoles - Saint-Martin-Bellevue - 74 370 Fillière, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 30 Pouvoirs : 3 Votants : 33

Présents : ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - LONGERAY A. - MACHEDA P. - MAXENTI J.-C. - MEURICE E. - MEYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

Excusés : BANERAS H. (pouvoir à BERTHOLIO C.) - BARRES L. (pouvoir à LONGERAY A.) - MERCIER-GUYON C. (pouvoir à ANSELME C.)

Absents :

Secrétaire de séance : Bénédicte BENEDETTI

Entendu l'exposé suivant :

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) est un outil contractuel proposé par la Région Rhône-Alpes, en faveur du soutien aux pratiques pastorales extensives et au maintien des espaces pastoraux.

Au niveau du territoire, le PPT Fier-Aravis est porté par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT).

La gouvernance du dispositif est ainsi assurée par un COPIL (comité de pilotage) qui se réunit 3 à 4 fois par an et qui est composé notamment par un représentant de chaque commune membre. Un élu de Fillière est désigné pour siéger au sein de cette instance durant le mandat municipal.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant qu'au niveau du territoire de Fillière, le PPT Fier-Aravis est porté par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT),

Considérant qu'il a été fait appel aux candidatures avant de procéder au vote,

Considérant la candidature de Dominique FAVRE-FELIX en tant que délégué titulaire,

Considérant les candidatures Nicole BOCQUET et Francis AUBERT, en tant que délégué suppléant.

Compte-tenu des résultats, le Conseil Municipal,

■ VALIDE la désignation de :

- **Dominique FAVRE-FELIX en tant que délégué titulaire : approuvée à l'unanimité**
- **Nicole BOCQUET en tant que déléguée suppléante afin de représenter la commune de Fillière au sein du comité de pilotage du plan pastoral territorial Fier-Aravis : approuvée à 25 voix pour et 8 voix contre (Catherine SONDAZ, Thierry GUENAT, Stéphane BOUCLIER, Céline BURDIN, Philippe MACHEDA, Catherine GURLIAT, Sylvie PONCET-FILLION, Francis AUBERT)**

**Le Secrétaire de séance
Bénédicte BENEDETTI**

**Le Maire
Christian ANSELME**

